

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DEVE 162 Convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver une convention d'objectifs et de partenariat avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) et de l'autoriser à la signer ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Sur le rapport présenté par Pénélope KOMITES au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention d'objectifs et de partenariat avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), annexée au présent projet de délibération, est approuvée et Madame la Maire de Paris est autorisée à la signer.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est également autorisée à signer les éventuelles conventions spécifiques d'exécution des actions définies dans la présente convention et dans la limite de la durée de ladite convention d'objectifs et de partenariat.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO